

LE 28 OCTOBRE 2022

### **AVIS D'INTERRUPTION DE L'EAU**

Des travaux sur le réseau d'aqueduc nous obligent à interrompre l'alimentation de l'eau potable.

**OÙ : DANS TOUT LE SECTEUR DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**  
**QUAND : MERCREDI, 2 NOVEMBRE, DE 9H00 À 12H00**

La durée de la coupure ne devrait pas se prolonger. Toutefois, si cela devait arriver, nous vous informerons des consignes à suivre pour vous donner accès à de l'eau potable durant les travaux.

Soyez assurés que nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour que cette intervention, ainsi que le rétablissement du service d'aqueduc, s'effectuent dans les délais les plus courts possible.

#### **Quelques conseils pour vous y préparer**

- Conservez un ou des pichets d'eau dans votre réfrigérateur pour vos besoins de consommation (cuisiner, boire un verre d'eau, etc.);
- Remplissez votre bain d'eau afin de pouvoir en verser dans le réservoir de votre toilette pour que votre chasse d'eau soit fonctionnelle;
- Pendant l'interruption, évitez d'utiliser l'eau chaude, car si votre chauffe-eau se vide, les éléments surchaufferont.

### **AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU** **EN VIGUEUR LE 2 NOVEMBRE 2022 APRÈS LA COUPURE D'EAU**

#### **À LA SUITE DE CETTE COUPURE D'EAU**

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.



2 novembre 2022

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après la coupure d'eau survenue le 2 novembre 2022 avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

## ÉCOLES, ENTREPRISES, COMMERCE ET INSTITUTIONS DESSERVIS

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Municipalité de L'Isle-Verte vous informera dès que la situation sera rétablie.



**Benoit Randall**

Directeur général et greffier-trésorier

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 418 898-2812 ou consulter le site Web suivant : [www.municipalite.lisle-verte.qc.ca](http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca).